

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 12 mars 2026

Présents :

Mme. Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, M. Alain NAUDY, M. Jérôme MIQUEL, M. Bolhème BOUFAID, M. Francis MAGDALOU, M. Marc COLLEONI, M. Marc SANCHEZ, M. Claude DES, M. Jean-Louis ROSSI, M. Alain SERVAT, M. Patrick LAFONT, M. Gérard CAMBUS, M. Alain PIBOULEAU, Mme. Sylvie MARTIN, Mme. Marie-Agnés ROSSIGNOL, M. Marc LOISON, M. René ROQUES

Absents :

M. Jérôme BLASQUEZ, M. Frédéric LAFFONT, M. Michel SABATIER, M. Patrick TIMBART, M. Michel PICHAN

Délibération N°2026_SMACS_005

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REMPLACEMENT DE LA TELECABINE DE BONASCRE - AX 3
DOMAINES - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ

Vu l'article L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2025_CS_007 du 10 septembre 2025 qui donne compétence au Comité Syndical Du Syndicat Mixte Des Montagnes de l'Ariège,

Considérant que le présent rapport a pour objet d'approuver l'attribution d'un marché n°2025SMA003 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la télécabine de Bonascre - Ax 3 Domaines.

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Comité Syndical décide :

Article 1 : D'approuver l'attribution d'un marché n°2025SMA003 relatif à la maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la télécabine de Bonascre - Ax 3 Domaines, selon les caractéristiques essentielles ci-dessous :

Objet du marché	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la télécabine de Bonascre - Ax 3 Domaines																																									
Procédure	Procédure d'appel d'offres ouvert (articles R. 2124-1, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2172-1 et suivants du Code de la commande publique).																																									
Durée du marché	La durée initiale du marché est de 48 mois et ne sera pas reconduit.																																									
Estimation budgétaire	L'estimation administratives s'élève à 680 000,00€ HT sur la durée totale du marché soit 816 000,00€ TTC.																																									
Envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence	L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 11/12/2025.																																									
Remise des offres	Le 23 janvier 2026 à 17h00.																																									
Retraits de DCE Dépôt Offres	Retrait du DCE : 22 Pli : 3																																									
Critères de jugement des offres	Prix : 50 % Valeur technique : 50 % Pondérés comme suit : - Méthodologie : 25 points, - Délais : 15 points, - Moyens humains, matériels et techniques : 10 points.																																									
Commission d'Appel d'offres	La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 février 2026.																																									
Classement des offres	<p>À la suite de l'ouverture des plis, une phase d'échanges a été engagée avec les candidats via la plateforme de dématérialisation les 29 janvier et 9 février 2026, sous forme de questions/réponses. L'ensemble des candidats a transmis les compléments demandés dans les délais impartis, à l'exception du groupement MDP/TIM/Benazet. L'offre du groupement a de ce fait été rejetée.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Classement</th> <th>Candidat</th> <th>Type Offre</th> <th>Montant HT</th> <th colspan="2">Critères</th> <th>Note globale</th> <th>Écart en € HT</th> <th>Écart en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">1</td> <td rowspan="3">DCSA/CABL &A</td> <td rowspan="3">Offre de base</td> <td rowspan="3">212 950,00</td> <td>Désignation</td> <td>Note</td> <td rowspan="3">90,75</td> <td rowspan="3">- 467 050,00</td> <td rowspan="3">- 68,68</td> </tr> <tr> <td>Prix</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Valeur technique</td> <td>40,75</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">2</td> <td rowspan="3">ERIC / Séquences</td> <td rowspan="3">Offre de base</td> <td rowspan="3">345 445,00</td> <td>Désignation</td> <td>Note</td> <td rowspan="3">70,07</td> <td rowspan="3">- 334 555,00</td> <td rowspan="3">- 49,20</td> </tr> <tr> <td>Prix</td> <td>30,82</td> </tr> <tr> <td>Valeur technique</td> <td>39,25</td> </tr> </tbody> </table> <p>Il est proposé de retenir l'offre du candidat DCSA d'un montant de 212 950,00€ HT sur la base d'un Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF).</p>							Classement	Candidat	Type Offre	Montant HT	Critères		Note globale	Écart en € HT	Écart en %	1	DCSA/CABL &A	Offre de base	212 950,00	Désignation	Note	90,75	- 467 050,00	- 68,68	Prix	50	Valeur technique	40,75	2	ERIC / Séquences	Offre de base	345 445,00	Désignation	Note	70,07	- 334 555,00	- 49,20	Prix	30,82	Valeur technique	39,25
Classement	Candidat	Type Offre	Montant HT	Critères		Note globale	Écart en € HT	Écart en %																																		
1	DCSA/CABL &A	Offre de base	212 950,00	Désignation	Note	90,75	- 467 050,00	- 68,68																																		
				Prix	50																																					
				Valeur technique	40,75																																					
2	ERIC / Séquences	Offre de base	345 445,00	Désignation	Note	70,07	- 334 555,00	- 49,20																																		
				Prix	30,82																																					
				Valeur technique	39,25																																					
Motivation synthétique du choix	<p>L'entreprise DCSA/CABL&A propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche ancrée dans l'existant et adaptée au site de Bonascre ; - Une méthodologie directement opérationnelle ; - Une cohérence entre études, planning et moyens ; - Un planning détaillé et exploitable ; - Un engagement chiffré par phase ; - Une organisation intégrée (TC + architecture) ; 																																									

	- Un engagement quantifiable et vérifiable ; - Une répartition cohérente des honoraires, orientée chantier.						
Développement durable	Volet social : néant Volet environnemental : néant						
Attribution du marché	Il est proposé de retenir l'offre estimée économiquement la plus avantageuse de la société suivante : <table border="1" data-bbox="384 501 1573 645"> <thead> <tr> <th>Classement</th> <th>Candidat</th> <th>Montant HT sur la base d'un CDPGF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>DCSA</td> <td>212 950,00€</td> </tr> </tbody> </table>	Classement	Candidat	Montant HT sur la base d'un CDPGF	1	DCSA	212 950,00€
Classement	Candidat	Montant HT sur la base d'un CDPGF					
1	DCSA	212 950,00€					
Coût budgétaire annuel et écart avec estimation budgétaire	Montant de l'estimation administrative : 680 000,00€ HT soit 816 000,00€ TTC. Écart en € HT : - 467 050,00 Écart en % : - 68,68						
Imputation budgétaire	Imputé au budget du S.M.A						

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat des Montagnes de l'Ariège à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme